

## DOCUMENT N° 35

### Résolution sur la place de l'AIPLF au Sommet de la Francophonie de Hanoï

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française réunie à Luxembourg du 08 au 10 juillet 1997,

sur proposition de sa Commission politique et de l'administration générale,

**CONSIDÉRANT** que la Charte de la Francophonie qui sera adoptée lors du Sommet de Hanoï les 14, 15 et 16 novembre 1997 reconnaîtra formellement l'AIPLF comme l'Assemblée consultative de la Francophonie,

**CONSIDÉRANT** que le Sommet de Hanoi sera un moment significatif de rencontre entre l'Assemblée consultative de la Francophonie et les autres instances,

**DÉCIDE** d'y être représentée par les membres de l'exécutif du Bureau,

**DEMANDE** à la Commission mixte AIPLF-CPF de se réunir le plus rapidement possible pour se consulter et s'informer quant aux modalités et au contenu de la participation de l'Assemblée consultative aux travaux du Sommet,

**DEMANDE** aux commissions de préparer des projets d'avis de l'AIPLF portant sur le thème général du Sommet de la Francophonie et de les soumettre à l'exécutif du Bureau dans les meilleurs délais afin qu'ils puissent être transmis à la Conférence ministérielle de la Francophonie.